

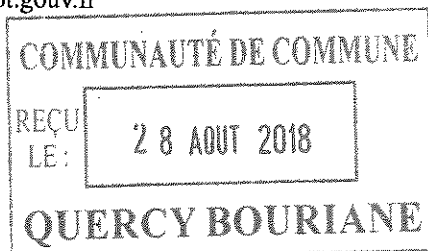
PRÉFET DU LOT

Direction départementale des territoires
du Lot

Service Prospective et Politiques
de Développement Durable

Unité études, planification

Affaire suivie par : Pierre Minihot
Téléphone : 05.65.23.61.46
Télécopie : 05.65.23.61.61
Courriel : pierre.minihot@lot.gouv.fr



Cahors, le 27 AOUT 2018

Le directeur départemental

à

Madame Marie-Odile DELCAMP

Présidente de la communauté de communes
Quercy-Bouriane

98, avenue Gambetta

BP 70021

46300 Gourdon

Objet : Avis de l'Etat (personne publique associée) sur la modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Payrignac

Réf : Votre saisine en date du 22 août 2018

Par arrêté en date du 06 juillet 2018, vous avez décidé l'engagement de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Payrignac. Conformément aux dispositions de l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme, par courrier électronique en date du 22 août 2018, vous soumettez le dossier à l'avis des personnes publiques associées.

Ce projet concerne la rectification d'une erreur matérielle de reprographie, portant sur le règlement graphique du PLU de Payrignac, au lieu-dit Cougnac.

Sur la forme :

Le règlement graphique opposable du PLU de Payrignac identifie, dans les zones naturelles, des sous-secteurs Np correspondant à des espaces à préserver au titre de la trame verte et de la qualité paysagère. Le site de Cougnac, situé dans un environnement naturel, fait l'objet, pour partie, d'un classement en zone naturelle à vocation d'activités de loisirs (NI) en lien avec l'exploitation d'un site naturel majeur (grotte de Cougnac). Les espaces boisés bordant le site touristique sont repérés dans le diagnostic environnemental du PLU et identifiés dans la trame verte. Afin de conserver ce milieu une protection au titre des espaces boisés classés (art. L.113-1 du code de l'urbanisme) a été instaurée. Ainsi, la trame de l'EBC se superpose avec le sous-zonage Np.

Sur le fond :

La proposition de zonage de la modification simplifiée n'apporte pas d'évolution au regard de l'activité de loisir existante et permet de lever toute ambiguïté quant à l'interprétation sur la nature du zonage au lieu-dit Cougnac.

En conclusion, considérant que l'économie générale du PLU est inchangée et qu'il est nul enjeu qui s'y oppose, en tant que personne publique associée, l'Etat émet un avis favorable.

Je vous rappelle, conformément aux dispositions de l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme, qu'il vous appartient d'annexer cet avis au dossier mis à disposition du public.

Le directeur départemental
des territoires du Lot,



Philippe Grammont



copie :
Sous-préfecture de Gourdon
SG/MAJ

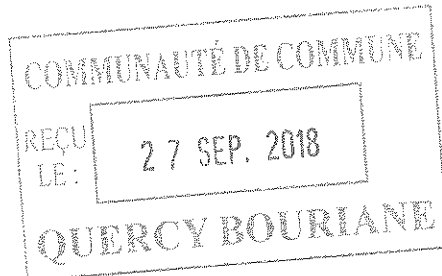
Cahors, le 21 SEP. 2018

Le président du Département
à

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITE
Service Coordination et Exploitation de la Route

Affaire suivie par : Christian LIAUZUN
Ligne directe : 05 65 53 45 35
Télécopie : 05 65 53 45 59
Mail : christian.liauzun@lot.fr

Madame Marie-Odile DELCAMP
Présidente de la communauté de
Communes Quercy Bouriane
BP 70021
98 Avenue Gambetta
46300 GOURDON



OBJET : Avis sur la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Payrignac
REF : Votre courrier en date du 16 août 2018.

Madame la Présidente,

Par courrier reçu le 24 août 2018, vous sollicitez l'avis du Département concernant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Payrignac.

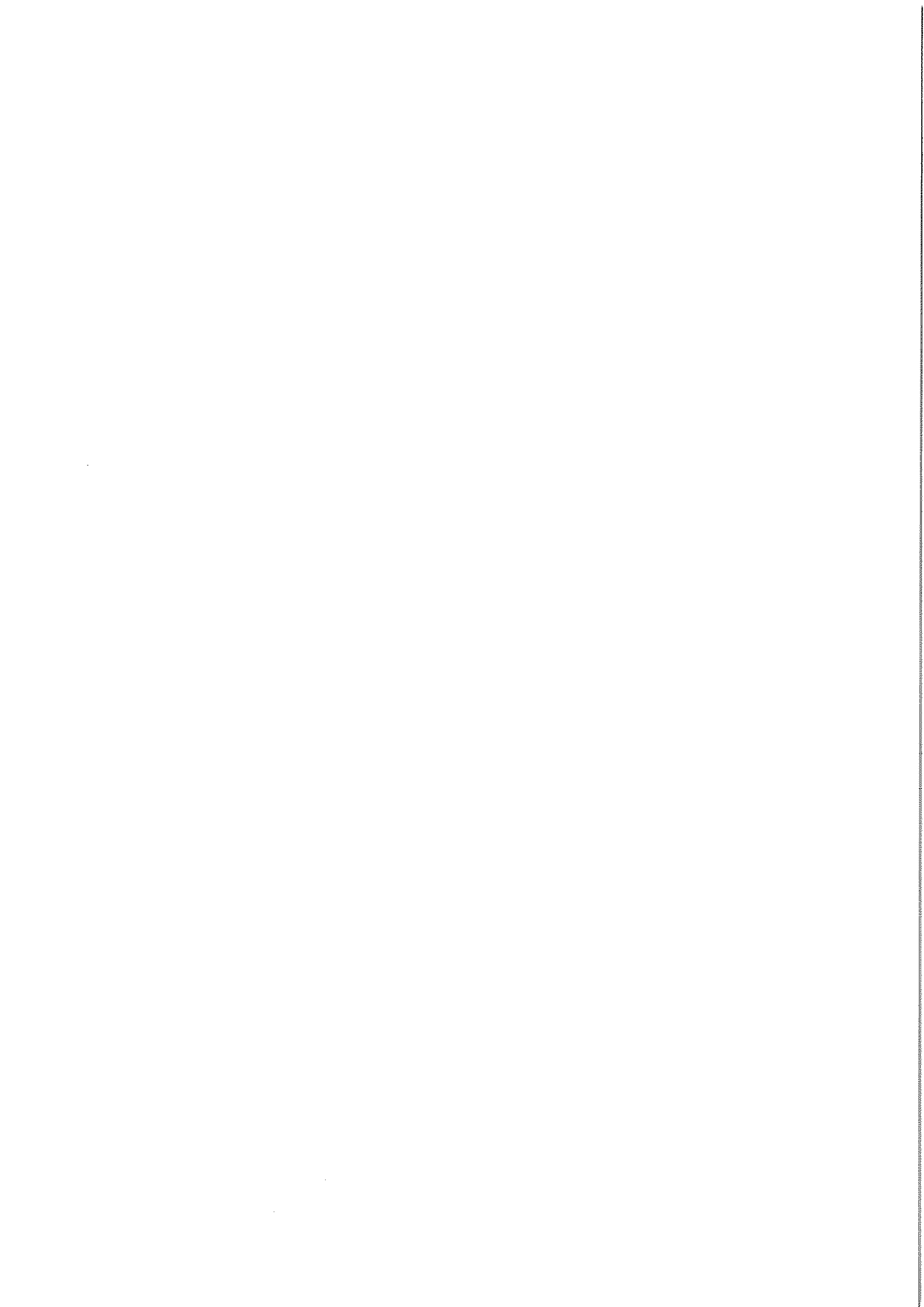
J'ai l'honneur de vous informer que ce projet de modification simplifiée n°1 du PLU n'appelle pas de remarque particulière de la part du Département.

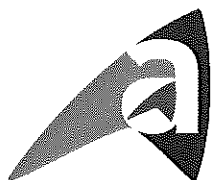
Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le président,
la vice-présidente déléguée

Véronique CHASSAIN

Copies à : Mme Nathalie DENIS et M. Robert LACOMBE, conseillers départementaux du canton de Gourdon





**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOT

**Pôle Entreprises et
Territoires
Service juridique**

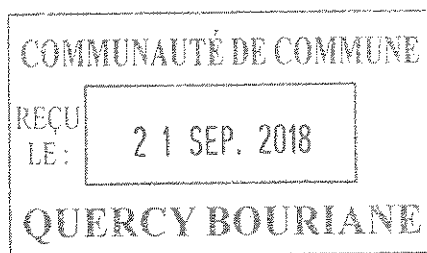
Tél. : 05 65 23 22 63

Email :
juridique@lot.chambagri.fr

Référence
JP/FS/426

Objet
modification PLU de
PAYRIGNAC

Dossier suivi par :
Julie PÉRISSÉ



**Madame La Présidente
Communauté de Communes Quercy-
Bouriane
98 Avenue Gambetta
BP 70021
46300 GOURDON**

Cahors, le 10 septembre 2018,

Madame La Présidente,

Vous nous avez soumis pour avis le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PAYRIGNAC.

Après consultation locale, nous vous indiquons que ce dossier n'appelle pas d'observation particulière de notre part et émettons un avis favorable.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Christophe CANAL
Président**

Siège Social
CHAMBRE D'AGRICULTURE
430 avenue Jean JAURES
CS60199
46004 CAHORS CEDEX 9
Tél. : 05 65 23 22 21
Fax : 05 65 23 22 19
Email : accueil@lot.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 184 600 021 00010
APE 9411Z
www.lot.chambagri.fr

11/11/11